

RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU

OBJET : Demande de subvention pour la reprise des maçonneries extérieures sur la salle capitulaire et l'appentis annexe de l'abbaye de l'Etoile (classée MH) à Archigny

Mesdames, Messieurs,

La pose de vitraux sur les baies de la salle capitulaire de l'abbaye de l'Etoile nécessite une reprise des maçonneries. Par ailleurs, l'appentis adjacent dispose d'une gouttière à reprendre intégralement.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa I – 1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de développement économique,

VU la délibération n° 1 du conseil communautaire du 5 février 2001 relative à la mise en valeur touristique du patrimoine bâti et naturel, notamment de l'abbaye de l'Etoile,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT que la communauté d'agglomération a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concerné, que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et que les travaux d'entretien sur les maçonneries sont nécessaires,

Le bureau de la communauté d'agglomération, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération suivante, pour l'année 2015, et de solliciter la subvention suivante auprès de l'Etat :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€
Maçonnerie	9 784,97	DRAC (35 %)	4 329,97
Zinguerie	1 162,20	Autofinancement	8 041,37
Maîtrise d'oeuvre	1 424,18		
TOTAL € HT	12 371,35 €	TOTAL	12 371,35 €

Délibération du bureau prise par délégation

du 14 septembre 2015

n°8

page 2/2

- de s'engager à financer la totalité de l'opération, soit 12 371,35 € TTC sur l'exercice 2015, et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les crédits seront imputés sur la ligne budgétaire : 324.11/2317/P1046/5105

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 18/09/2015

Publié au siège de la CAPC, le 17/09/2015

n° 5613

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER